

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/014/2008 – ÉFAI

30 avril 2008

AU 115/08

Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

COLOMBIE

José Humberto Torres (h)]
Príncipe Gabriel González (h)] membres du Comité de solidarité avec les
Carolina Rubio (f)] prisonniers politiques (CSPP)
María Cedeño (f)]
Nicolás Castro (h)]
Jesus Tovar (h), membre de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) dans le
département de l'Atlantique
Javier Correa (h), membre du Syndicat national des travailleurs de l'industrie
agroalimentaire (SINALTRAINAL)
María Cardona (f), membre du Comité permanent pour la défense des droits humains
(CPDH)
Martha Cecilia Díaz (f), présidente de l'Association des travailleurs départementaux
(ASTDEMP) de Santander
Nicanor Arciniegas (h), membre de l'ASTDEMP
ainsi que les autres membres de la CUT dans le département de Santander et d'autres
organisations de défense des droits humains et syndicaux dans les départements de
Santander et de l'Atlantique

Le 22 avril, des membres de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) dans le département de Santander (nord-est de la Colombie), ont reçu une lettre de menaces de mort du groupe paramilitaire « Nouvelle génération d'Aigles noirs à Santander ». Datée du 18 avril, elle les mettait en garde contre toute forme de défilé ou de manifestation à l'occasion de la journée mondiale du travail, le 1^{er} mai, et disait : « *Il y a un détachement d'hommes prêts à obéir à nos ordres et à nous débarrasser de vous tous, serviteurs de la guérilla.* » Dix-sept membres d'organisations de défense des droits humains et de syndicats y étaient désignés comme « *cibles militaires* », en particulier les militants des droits de la personne Carolina Rubio, Príncipe Gabriel González et María Cardona, et les syndicalistes Martha Cecilia Díaz, Javier Correa et Nicanor Arciniegas.

Le 23 avril, José Humberto Torres, avocat du Comité de solidarité avec les prisonniers politiques (CSPP), et Jesús Tovar, membre dirigeant de la CUT dans le département de l'Atlantique, sur la côte septentrionale de la Colombie, ont reçu un courriel de menaces de mort d'un groupe se présentant également comme les « Aigles noirs ». Daté du 21 avril, le mail les accusait de faire partie de la guérilla et disait : « *La démobilisation ne nous a pas affaiblis, au contraire, elle nous a réarmés – une balle pour vous* ». Et d'ajouter : « *Écoute, Jose Humberto, fils de pute, fais bien attention, si on tombe sur toi, tu y auras droit* ». Le message déconseillait vivement à d'autres organisations de défense des droits humains et syndicats de s'exprimer publiquement et affirmait que María Cedeño et Nicolás Castro étaient surveillés.

Au cours des quarante années du conflit armé colombien, les organisations de défense des droits humains, les syndicats et d'autres organisations à vocation sociale ont souvent été accusés de collaborer ou de sympathiser avec la guérilla par les forces de sécurité et les paramilitaires. Les atteintes perpétrées contre les syndicalistes coïncident fréquemment avec des périodes de conflits sociaux. La journée mondiale du travail, célébrée le 1^{er} mai, est une période d'activité intense pour le mouvement syndical. Vingt-deux syndicalistes colombiens ont été tués depuis le début de l'année, à l'instar de Jesús Heberto Caballero Ariza, un membre de la section du département de l'Atlantique du Syndicat des employés du secteur public du SENA (SINDESENA), assassiné récemment. Il a été kidnappé, et l'on pense qu'il recevait depuis plusieurs mois des menaces de mort. On a retrouvé son corps le 17 avril ; il portait manifestement des marques de torture.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à garantir la sécurité de José Humberto Torres, Jesus Tovar, Javier Correa, Carolina Rubio, Príncipe Gabriel González, María Cedeño, Nicolás Castro, Martha Cecilia Díaz, Nicanor Arciniegas et des autres membres de la CUT, d'autres syndicats et organisations de défense des droits humains, du CPDH et du CSPP dans les départements de Santander et de l'Atlantique, en prenant toutes les mesures jugées appropriées par les personnes menacées ;
- demandez instamment aux autorités de mener des investigations approfondies et impartiales sur les menaces de mort des 22 et 23 avril, d'en rendre publiques les conclusions et de déférer à la justice les responsables présumés ;
- demandez aux autorités de prendre des mesures décisives pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires, ainsi que pour enquêter sur leurs liens avec les forces de sécurité et rompre ceux-ci, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies ;
- appelez les autorités à élaborer, en collaboration avec des défenseurs des droits humains, des politiques et des plans visant à garantir la sécurité de ces derniers, conformément aux principes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à rendre ces plans publics.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890

Formule d'appel : Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,

Directeur du Programme présidentiel pour les droits humains et le droit international humanitaire :

Dr. Carlos Franco Echevarría

Director del Programa Presidencial de Derechos Humanos y Derecho Internacional Humanitario

Vicepresidencia De La República De Colombia, Calle 7 No 6-54, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 565 9797

Formule d'appel : Estimado Dr. Franco Echevarría, / Monsieur le Directeur,

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : Estimado Sr., / Fiscal, / Monsieur,

COPIES À :

FCSP

Calle 26 No. 4 A-45 piso 12 torre KLM,

Bogotá, D.C., Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 JUIN 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.